

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 30 MARS 2006

Présents :

Franck BARBIER
Michel BLAISE
Jean-Claude DUSSART
Marguerite GOUGUEC
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Jacques PILETTE
Annick RIFF
Dominique SORGATO
Ghislaine VINCENT
Eric WATELAIN

Excusés :

Jean-Michel DENHEZ (pouvoir à Mme GOUGUEC)
Annie LEBOURG
Jean-Luc PERAT (pouvoir à M KAMINSKI)
Alain PLACE (pouvoir à Mlle GOUGUEC)
Annick RIFF (pouvoir à M KAMINSKI pour le début de la séance)

Le compte financier devant être remis d'urgence pour approbation au CA de l'Université, c'est par ce point que le conseil d'UFR va commencer.

1° Approbation du compte financier 2005

Le résultat a été négatif de – 41 530€. Une DBM de 45 000 € a permis de compenser le résultat. Le montant de cette DBM sera ajusté à hauteur de 41530€.

En ce qui concerne les dépenses, le poste « personnel » reste très élevé. Les dépenses de fonctionnement quant à elles ont été maîtrisées alors que l'effectif étudiant s'est accru passant de 442 à 555. Le déficit provient d'une diminution des recettes.

M BLAISE fait remarquer que la faiblesse du montant des investissements peut entraîner des problèmes. Il rappelle également que les rallonges budgétaires ne seront faites qu'en fonction des efforts réalisés par les UFR pour s'adapter aux rythmes et performances demandés par la direction de l'université.

J PILETTE fait remarquer que des consignes ont été données au responsable de l'organisation des examens afin de diminuer le recours aux surveillants extérieurs et que le nombre d'heures de TD a été diminué de 600 heures.

En ce qui concerne le montant des réserves, il s'établit à un total de 133 905€, montant en diminution depuis 2003.

E WATELAIN indique qu'une augmentation importante des effectifs d'étudiants n'a entraîné qu'une augmentation de 10% du budget.

J PILETTE explique que l'augmentation du budget est plafonnée à 10% à la hausse comme à la baisse au cas où la variation de l'effectif est supérieure à ce chiffre. Nous avons eu un accroissement de 23% en 2004-2005 par rapport à 2003-2004.

E WATELAIN constate que la DGF de l'université a augmenté de 6% cette année alors que les effectifs d'étudiants ont diminué et que celle de la FSMS n'a pas augmenté alors qu'il y a eu une augmentation des effectifs.

Il est procédé au vote de l'adoption du compte financier :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 10

Départ de M. SORGATO (Pouvoir à Franck BARBIER), M. DUSSART (pouvoir à Franck BARBIER) et M. JOSPIN

2° Primes de responsabilité

E WATELAIN demande des éléments de comparaison par rapport aux autres composantes.

J PILETTE répond qu'aucune comparaison n'est possible. Un barème est établi par l'Université. Chaque composante adapte les primes aux tâches demandées. Une prime ne peut être totale que si l'enseignant effectue la totalité des tâches qui s'y rapportent. (cf tableau).

J PILETTE propose au conseil d'UFR d'accepter ou de refuser la proposition de 8000€ en primes administratives et 300 heures « Raffarin » pour tâches accessoires faites pour la FSMS.

Vote du budget de 8000€ de primes :

Le budget des primes est voté à l'unanimité

3° Calendrier 2006/2007

(arrivée de F. BARBIER et A. RIFF)

M BLAISE remarque en introduction que le calendrier proposé permet une meilleure mobilité des étudiants entre les composantes.

G VINCENT indique qu'il faut prévoir du temps entre les sessions pour les inscriptions entre 2 sessions.

F. BARBIER souhaite que l'année soit bien équilibrée en 2 fois 5 mois.

J PILETTE propose de reporter l'avis au prochain conseil car c'est un avis qui est demandé. Il fera part des remarques faites et prévoit une réunion avec les enseignants pour en discuter.

Départ de Michel BLAISE

4° Vote des comptes rendus des conseils du 12/12/05 et du 30/01/06

Il n'y a pas de remarques particulières. J PILETTE regrette l'absence des étudiants.

F BARBIER suggère que le compte rendu figure sur l'intranet de l'université.

J PILETTE va poser la question à M le Secrétaire Général mais en principe, les conclusions sont publiques et les débats restent privés.

Vote du compte rendu du conseil d'UFR du 12/12/05 :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Vote du compte rendu du conseil d'UFR du 30/01/06 :

Vote à l'unanimité

5° Informations générales

- J PILETTE regrette la dilution des problèmes liés au nombre de postes ouverts au CAPEPS dans les polémiques liées au CPE. La Conférence Nationale des Directeurs a fait un communiqué concernant le nombre de postes proposés aux concours cette année.

- L'aménagement de l'amphi Coquet est en cours, l'installation d'un écran est pris en charge par l'Université.

- La signalétique de la composante représente un coût de 3 900€, le devis est à l'étude pour une prise en charge par l'Université. Le vice Président en charge de la logistique a indiqué qu'il souhaitait harmoniser la signalétique de toute la composante et donc d'effectuer un aménagement simultané.

- En ce qui concerne les dossiers d'habilitation de nos diplômés, la navette est favorable. L'appellation STAPS est reprise car les autres appellations comme Métiers du Sport sont en décalage par rapport aux fiches RNCP.

La licence proposée à la FSMS sera donc la Licence des Sciences et Technologies mention STAPS spécialités Education et Motricité, Activité Physique Adaptée et Santé et Management du Sport.

Il existe 5 secteurs de formation en STAPS :

- Education et Motricité
- Animation, gestion et Management du Sport
- Activité Physique Adaptée et Santé
- Ergonomie et performance motrice
- Entraînement sportif

- La FSMS obtient 4 salles supplémentaires au Rez-de-Chaussée. Y seront installés un bureau d'enseignant, un vidéothèque sportive (travail avec le fédération de basket-ball), une salle de réunion et une salle des professeurs.

- Concernant les postes d'enseignants, il n'y aura plus de création mais seulement des redéploiements. Un groupe de travail va se mettre en place au sein de l'Université à ce sujet.

6° Modalité de recrutement des étudiants pour la rentrée 2006-2007

Ce point n'a pas été évoqué en commission pédagogique compte tenu de la durée des débats sur les autres sujets étudiés.

On remarque qu'il y a une diminution du nombre de dossiers demandés cette année, le chiffre s'établit à 220 à la date d'aujourd'hui.

B KAMINSKI fait remarquer que les tests pourraient n'être conservés que quand les demandes d'entrée sont plus nombreuses.

E WATELAIN rappelle qu'il est contre les tests.

Il est procédé au vote

Ne prend pas part au vote : 0

Contre les tests : 0

Ouverture sans test : pour : 3

Ouverture avec tests écrits et sportifs : pour : 8

J PILETTE tient à souligner que lorsque les enseignants ont souhaité la reconduction des tests ils n'avaient pas connaissance de la forte baisse du nombre de dossiers. Il propose, si cela se confirme, un nouveau vote du conseil.

7° Subvention

J PILETTE procède à la lecture du courrier de M VANDENELSKEN, Président de la Corpo qui demande une subvention pour financer la formation de quelques étudiants concernant le secteur associatif.

J PILETTE et F BARBIER font remarquer que cette formation ne profite pas à tous les étudiants.

E WATELAIN demande à ce que les justificatifs des dépenses soient fournis.

M GOUGUEC souhaite savoir si la dette de la corpo vis à vis de la FSMS est réglée.

J PILETTE répond par l'affirmative.

A RIFF abonde dans le sens d'une utilisation plus collectives des fonds.

Il est procédé au vote de l'attribution d'une subvention de 600€ avec un changement d'utilisation, c'est à dire : avec des finalités collectives et production de justificatifs en fin d'année.

La subvention est votée à l'unanimité.

8° Questions diverses

J PILETTE rappelle qu'il est possible de transmettre les questions nécessitant une recherche ou une information 15 jours avant le conseil d'UFR.

E WATELAIN revient sur les termes indiqués dans le compte rendu du 12/12/05 où il est stipulé l'élection d'un directeur des études, or il est affiché « directeur adjoint chargé des enseignements ».

J PILETTE répond que la fonction effective est celle de directeur des études. Une grosse composante peut avoir un directeur adjoint et un directeur des études. En ce qui concerne la FSMS le directeur des études fait aussi fonction de directeur adjoint devant être au fait des problèmes administratifs ; d'où cette appellation « interne ».

E WATELAIN aborde ensuite le traitement des primes en conseil et souhaite avoir les dates du Conseil où cette décision apparaît l'an dernier.

J PILETTE lui indique que ces informations lui seront fournies mais que la question est simplement consultative pour l'acceptation ou non de la proposition de l'UVHC. c'est par simple correction vis à vis des membres du CA, la répartition nominative se faisant en Conseil restreint aux enseignants.

E WATELAIN fait remarquer que M PRADON n'a pas reçu le paiement de sa prime de responsabilité de filière.

J PILETTE lui répond qu'il va faire les recherches nécessaires pour en connaître la raison
La séance est levée à 16h20.